

# de Sévaz Commune

# INFORMATIONS

## Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Sévaz sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

**vendredi 4 décembre 2020 à 19h30 à la salle communale.**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 8 septembre 2020 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2021 uniquement, de 70 % à 45 %
- 3) Budgets 2021
  - a) Budget de fonctionnement
  - b) Budget des investissements
    - I. Réfection de la route de la Condémine
    - II. Révision du PAL
  - c) Rapport de la commission financière
  - d) Approbation des budgets 2021
- 4) Planification financière 2021 – 2025
- 5) Informations du Conseil communal
- 6) Divers

Les documents relatifs aux points 1 et 3 peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site Internet [www.sevaz.ch](http://www.sevaz.ch) dix jours avant l'Assemblée.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé durant toute l'Assemblée. Les masques seront mis à disposition. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant 15 jours par l'Administration communale.

## Le Conseil communal

### **Factures communales – prestation e-bill**

Le service e-bill est disponible pour toutes les factures émises par la Commune. Avec e-bill vous recevez, contrôlez et payez vos factures directement via e-banking ou e-finance. C'est un moyen sûr et confortable qui vous permet de gagner du temps et d'économiser du papier. Plusieurs avantages caractérisent ce service : plus besoin de saisir le numéro de référence, format PDF plutôt que sur papier, refuser la facture au besoin en un clic, transmission sécurisée. Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre e-banking ou e-finance. Plus d'informations sur [www.e-bill.ch](http://www.e-bill.ch)

### **Taille des haies : rappel**

Le Conseil communal rappelle aux propriétaires de biens-fonds que les haies doivent être taillées chaque année. Les plantations bordant les routes, tant cantonales que communales et les trottoirs, sont à tailler régulièrement de sorte à ne pas déborder sur la voie publique et garantir la visibilité des usagers. Les parcelles et leurs bords doivent être entretenus.

### **Séance d'information sur le thème « Energies »**

La Commune envisage d'organiser dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 une séance d'information publique sur le thème des énergies (énergies renouvelables, économie d'énergie, obtention de subventions, etc.). Une telle séance faisant intervenir des spécialistes, ne sera organisée que s'il y a un intérêt de la part de la population de Sévaz. Dès lors veuillez nous faire part si vous y participerez par e-mail à l'adresse [info@sevaz.ch](mailto:info@sevaz.ch).

### **Heures d'ouvertures du bureau communal**

Tous les mercredis de 14 h à 18 h

Sur rendez-vous : 026 663 29 45 ou par e-mail à [info@sevaz.ch](mailto:info@sevaz.ch).

Avec un peu d'avance le Conseil communal vous présente ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir ainsi qu'une bonne et heureuse année 2021.

